Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213500408-20260413-062_2026-DE

# EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 062/2026

Nombre
de Conseillers en exercice 27
de Présents .....23
de Votants .....27
Pouvoirs : .....4

Nota : La Maire certifie que la liste des délibérations a été publiée électroniquement dans un délai d'une semaine suivant la séance et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 7 avril 2026.

La Maire,
Nadège COULON-TRARI

L'an deux mil vingt-six, le treize avril, le Conseil Municipal de la Commune de BRETEIL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Madame Nadège COULON-TRARI, Maire.

---

Etaient présents : COULON-TRARI Nadège, MEURICE Paul, CHEVALIER Annie, BEAUJEAN Thierry, LEDUC Katia, LE GALL Jean-Paul, BOUTTIER Élodie, ANDRÉ Sylvie, LE BRUN Gilles, CLAVIER Jean-Christophe, SÉNÉCHAL Emmanuelle, MARCHAIS Yann, BOURVIC Arnaud, BONNERUE Linda, Le NAOUR Solène, MARTIN Jérémy, LEPOIVRE Aymeric, ASSIÉ Benjamin, GUYOT Albane, GUEGUEN Marie, GARDETTE Stéphane, DANIEL Jean-Louis, AUBERT Yoan.

Excusés : AIDOUD Ahmed, LERAY Catherine, LE COUVIOUR Mélanie, BRUNET Béatrice.

Absent : /

Pouvoirs : AIDOUD Ahmed à LE GALL Jean-Paul, LERAY Catherine à CHEVALIER Annie, LE COUVIOUR Mélanie à LEDUC Katia, BRUNET Béatrice à GUEGUEN Marie.

Secrétaire de séance : BONNERUE Linda a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

Désignation représentant(s) ou correspondant(s) dans un organisme extérieur – Fondation du Patrimoine.

La Fondation du Patrimoine a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine de proximité, public et privé, par le biais d'un dispositif d'aides financières, en collaboration avec les collectivités et les services de l'Etat.
Cette fondation apporte son soutien aux projets de restauration du patrimoine des collectivités au travers de différentes interventions :

- Participation au financement des travaux,
- Mobilisation autour du mécénat,
- Actions de sensibilisation à la sauvegarde du patrimoine auprès de la population.

L'adhésion à la Fondation du Patrimoine permet à la collectivité de bénéficier d'une aide financière et technique ainsi que des réseaux de mécènes qui la composent.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret mais à un vote à main levée pour cette désignation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, désigne **Jean-Paul LE GALL** comme référent auprès de la Fondation du Patrimoine.

Pour extrait conforme,

La Maire,
Nadège COULON-TRARI

MAIRIE DE BRETEIL
ILLE-ET-VILAINE

La secrétaire de séance,
Linda BONNERUE